

Les parents pourraient payer la crèche 20% de moins



Dès 2024, selon le projet sur la table du parlement, les frais de garde extrafamiliale des parents seront remboursés à hauteur de 20%, pour autant qu'il s'agisse de lieux d'accueil institutionnels. *Getty Images/Westend61*

POLITIQUE FAMILIALE Un nouveau projet étonnamment généreux est sur la table du parlement. Le contexte de pénurie de main-d'œuvre a joué à plein.

LISE BAILAT

lise.bailat@lematindimanche.ch

Pour Noël, 25 élus fédéraux ont placé un cadeau sous le sapin des jeunes parents et futurs parents du pays. Ces députés siègent dans la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national. Ils viennent d'approuver en toute discrétion un nouveau projet de loi pour l'accueil extrafamilial qui décoiffe.

Sous l'emballage, il y a 770 millions de francs par an. Soit 710 millions pour soulager les frais de garde des parents à hauteur de 20% de leur facture de crèche, et 60 millions pour soutenir les cantons dans le développement de la politique de la petite enfance.

Président ravi

Président de cette commission, Fabien Fivaz (Les Verts/NE) est ravi. «C'est une extrêmement bonne nouvelle pour trois raisons. Il y a une immense attente des autorités, des parents et de l'économie, comme l'a montré la consultation. Deuxièmement, le besoin d'améliorer la conciliation est réel. Le coût et la disposition des places d'accueil limitent la possibilité des parents de travailler. Dans un contexte de pénurie de personnel, c'est important. Et puis le volet «encouragement précoce», pour développer la prise en charge avant l'école dans une optique d'égalité des chances, a aussi été développé. On mise aussi sur la qualité.»

En commission, le projet est passé haut la main par 17 voix contre 7 et une abstention. La droite est pour partie acquise. C'est en tout cas le cas de Simone de Montmollin (PLR/GE). «Je suis favorable à ce que des parents qui travaillent ou se forment et doivent placer leurs enfants dans des structures d'accueil puissent être aidés. Je soutiens cette partie-là dans le projet en consultation.»

La Genevoise n'a elle-même pas eu de

solutions de garde publique quand ses enfants étaient en bas âge. Elle se souvient du gymkhana pour concilier vie familiale et professionnelle: «Tout ne peut pas être réglé par l'État quand on fait des enfants. Mais il appartient quand même aux autorités de mettre des conditions adéquates en place.» En revanche, elle est moins convaincue en ce qui concerne le soutien aux cantons pour développer la politique de la petite enfance.

La pénurie en toile de fond

De nombreux détails, dont celui-là, restent encore à régler. Et puis, si la commission du

National s'est bien entendue, il n'est pas sûr que le reste du parlement ait la même approche, alors que les comptes de la Confédération sont rouge vif. «Le résultat du vote en commission est encourageant. Maintenant, il faut s'attendre à une bataille au Conseil des États et sur le volet financier. Il faudra convaincre que la Confédération a les moyens de cette politique», prévient Fabien Fivaz.

Le montant mis dans l'enveloppe surprend en effet, sachant que, pour aider à la création de places d'accueil, la Confédération a dépensé en tout et pour tout 430 millions de francs en dix-neuf ans! Mais aujourd'hui, le contexte économique a changé. Et la pénurie de main-d'œuvre joue un rôle évident dans le bon accueil réservé au projet. «Je le vois comme un investissement davantage que comme un coût. Dans la situation de pénurie d'employés, il est nécessaire d'encourager davantage la main-d'œuvre indigène, en particulier les femmes, explique Simone de Montmollin (PLR/GE). Mais pour cela, il faut proposer des solutions concrètes.»

PLR et UDC sont indécis

Pour l'heure, seule une partie du PLR et l'UDC rejettent le projet tel qu'il est ficelé. L'UDC estime que ces solutions ne sont pas les bonnes contre la pénurie de main-d'œuvre. «L'Allemagne et les États-Unis ont investi beaucoup d'argent public dans l'accueil extrafamilial. Et à la fin, les heures travaillées par les parents n'ont pas augmenté: les solutions privées de garde - comme

les grands-parents - ont simplement été remplacées par des solutions institutionnelles», affirme Diana Gutjahr (UDC/TG).

Elle dénonce aussi l'approche adoptée, avec des subventions uniquement pour les solutions de garde institutionnelles. «S'il doit y avoir un projet fédéral, alors toutes les solutions de garde externe devraient être considérées, y compris les privées ou les nounous par exemple.» Maman depuis janvier et entrepreneure, Diana Gutjahr donne son exemple: son fils va à la crèche pour partie, mais les horaires ne permettent pas de couvrir les besoins.

«Nous avons voulu délimiter les aides en lien avec les places créées grâce aux programmes d'impulsion. Dans les structures institutionnelles, la surveillance et les normes de qualité sont réalisables facilement. Nous voulions éviter de créer une usine à gaz», rétorque Valérie Piller Carrard (PS/FR), également membre de la commission.

Ambition saluée

Présidente de Pro Familia, elle salue l'ambition du projet sur la table. Elle sent une forte volonté d'agir sur ce point et en veut pour preuve la facilité de récolter des signatures pour l'initiative socialiste sur les crèches, qui est à bout touchant.

À propos, ce texte sert-il encore à quelque chose? «Notre initiative demande une participation plus importante de la Confédération dans la prise en charge des frais de garde. Et il y a encore un bout de chemin avant que le projet aboutisse au parlement. Notre initiative a donc encore toute sa raison d'être», assure la Fribourgeoise.



«Tout ne peut pas être réglé par l'État quand on fait des enfants. Mais il appartient quand même aux autorités de mettre des conditions adéquates en place.»

Simone de Montmollin,
conseillère nationale (PLR/GE)
